

# LE VRAI-CANADIEN.

*Toujours Fidèle au Roi.—Magna est Veritas, et prevalebit.*

No. 38.] MERCREDI, LE 5 DECEMBRE, 1810. [VOL. I.

## LETTRES INTERCEPTÉES.

*(Continuation.)*

J'ai représenté au ministre qu'il était à ma connaissance qu'on avait levé des contributions en Andalousie, et que subséquemment, à Grenade, quoique cette ville se fût rendue sans faire la plus légère résistance, ou avait levé 5 millions de réaux sous le titre d'emprunt forcé; et à Malaga une bien plus grande somme, dont il n'ignorait pas qu'une partie avait été appliquée à la caisse militaire du 4<sup>me</sup> corps. Ayant été absent de Séville lorsque cette place se rendit, je n'étais pas instruit des mesures que l'on y avait prises, mais que j'étais certain que les autorités françaises avaient fait séquestrer toute la propriété des Eglises qu'on avait trouvée dans cette ville; qu'on avait fait la même chose à Malaga; que les premiers calculs de la valeur des propriétés saisies est constamment exagérée de beaucoup, ainsi que cela arriva à Malaga lorsque le général Sébastiani y entra, et que ce n'était pas trop presumer que de croire que les premiers rapports qui furent faits à S. M. sur la valeur des confiscations faites à Séville avaient été grossièrement exagérées.

Etant bien informé des démarches actives qui ont été faites pour rassembler l'argenterie des églises et de leur résultat, j'ai pu dire au ministre que cette ressource n'avait pas été négligée; que non-seulement tous les bijoux, toutes les pièces d'orfèvrerie, en or et argent, trouvés dans les couvents supprimés, avaient été rassemblés et portés immédiatement à la monnoye, mais encore ce qui appartenait aux couvents de filles, aux églises cathédrales et paroissiales de tout le royaume, ne laissant absolument que les vases sacrés, indispensablement nécessaires pour le service divin; que cette ressource n'avait été ni aussi abondante ni aussi productive qu'on l'avait espéré et que je l'avais cru moi-même; 1<sup>o</sup>. parce que toutes les églises des villes où les troupes françaises ont passé ont été pillées, et dé-

pouillées de leurs ornements; 2<sup>o</sup>. parce que les insurgents, et les partis de bandits ont fait la même chose dans les villes qu'ils ont occupées ou traversées; 3<sup>o</sup>. parce que l'argenterie des églises et même celle qui est devant les autels et dans les niches, quoiqu'en apparence d'une grande valeur, lorsqu'elle est réunie et prête à être fondue ne présente que très-peu d'épaisseur et ne consiste qu'en une feuille d'argent qui recouvre le bois dont le centre est composé. Et d'ailleurs cette ressource telle qu'elle est, et toutes les autres auxquelles on a eu recours, ont servi à pourvoir aux besoins les plus indispensables du trésor public, et surtout à la subsistance et à la paye des troupes qui sont les premières choses dont il a fallu s'occuper. A l'égard du numéraire qu'on suppose être en circulation en Espagne, si l'on évalue ce que les Français et les Anglais et les envois venus d'Amérique y ont ajouté, j'ai assuré le ministre qu'il n'y en avait pas jusqu'à présent en abondance, soit qu'une grande partie en fut restée dans les mains des vivandiers français qui suivent l'armée, soit qu'il en ait été distribué dans une certaine proportion parmi nos marchands de comestibles et de liqueurs: soit enfin parce que les espèces frappées en Espagne ont disparu dans le temps du gouvernement insurrectionnel, et ont été employées au paiement des armes, habillements et autres effets reçus des puissances étrangères, principalement de l'Angleterre, et des marchandises que le commerce a introduites.

J'avoue que je suis, à cet égard, sans renseignements exacts et authentiques, et que je ne suis influencé dans mon opinion que par les cris de détresse et les signes évidents de misère qui se manifestent de toutes parts. Afin de répondre de la manière la plus satisfaisante à l'imputation qui nous a été faite de n'avoir pas employé de préférence les fonds du trésor public aux dépenses

de l'armée, et de les avoir prodigués dans des objets de luxe, j'aurais désiré d'avoir eu un état qui aurait compris la dépense et l'emploi de toutes les sommes qui ont été versés au trésor public, depuis que le Roi est en Espagne, et je crois qu'on aurait pu aisément m'adresser cet état. La cour pourrait connaître, par ce moyen, les sommes qui ont été appliquées aux dépenses de la guerre, et celles qui ont été employées à des dépenses superflues.

Ne comprenant pas bien exactement ce qu'ils entendent par luxe et prodigalité (car le Roi, notre souverain, n'a pas été mis à portée de dépenser des sommes exorbitantes pour sa liste civile, dont il n'a pas, je crois, reçu la moitié; ayant été presque toujours dépourvu des moyens qu'exige la splendeur et la majesté du trône) j'ai cru toutefois m'apercevoir que le ministre faisait allusion aux gratifications que S. M. a distribuées parmi les officiers civils et militaires attachés à sa personne. Dans cette prévention, j'ai assuré que ces gratifications ayant pour but de récompenser de premiers efforts afin d'en obtenir d'autres, n'avaient nullement diminué les fonds destinés aux dépenses de la guerre; et que comme elles ne consistaient qu'en valeurs hypothétiques ou imaginaires, utiles surtout pour procurer un avantage public, elles n'auraient pas pu être employées à la solde de l'armée ou au paiement d'autres objets pour lesquels il faut de l'argent comptant.

Le ministre m'a répondu à cela que du moment que les cédules hypothétiques, ou le papier quelconque du gouvernement hypothéqué sur des fonds ou sur des propriétés, a eu de la valeur, cette valeur pouvait être convertie en espèces; mais j'ai répondu que pour le moment et jusqu'à ce que le gouvernement jouit de la confiance générale, il fallait multiplier autant que possible les ventes des propriétés nationales.

Quant aux cédules, il faut convenir qu'elles n'ont pas une valeur courante à raison de la perte qu'on éprouve en les escomptant. Mais on n'a pas négligé la ressource qu'offre l'aliénation des propriétés pour subvenir aux dépenses courantes parmi lesquelles celles du département de la guerre ont été payées les premiers. Afin de pouvoir même obtenir un fonds disponible par ce moyen, on a accordé de grands avantages aux acheteurs qui payaient une partie en espèces;

ainsi les sommes imaginaires données à titre de gratification ou d'indemnité, n'ont pas diminué les ressources que les propriétés nationales offrent en ce moment au trésor public.

A l'égard de l'état-major de l'armée qu'on regarde comme nombreux et dispendieux, j'ai dit au ministre que, dans mon opinion, S. M. I. a été mal-informée; que je ne croyais pas que S. M. eut nommé plus d'officiers et de généraux qu'il n'était nécessaire pour former l'Etat-Major; qu'il n'y avait pas introduit un nombre d'anciens officiers au delà de celui que la justice prescrit à l'égard d'hommes qui ont épousé la cause de S. M. et qui y sont restés fideles; que d'ailleurs ces derniers n'ont été jusqu'à présent nullement à la charge du trésor, attendu que je doute qu'ils aient reçu leur paye. J'aurais aussi désiré avoir à ce sujet des informations plus exactes, car je pense qu'on a mis beaucoup d'exagération dans les rapports faits à l'Empereur. Un état exact de tout ce qui compose l'état-major, serait selon moi très-facile à obtenir du ministre de la guerre, et détruirait toutes les impressions défavorables qui ont été répandues à cet égard.

L'idée que les régiments et les espagnols sont nuisibles, à raison de ce qu'ils vont augmenter le nombre des ennemis après avoir occasionné des dépenses au trésor, n'est que trop répandue ici, et il en résulte que la formation de ces corps est regardée comme prématurée. J'ai représenté au ministre que je croyais que rien ne serait plus nécessaire ni plus politique que cette formation, car un gouvernement ne peut exister sans armée; que quoiqu'il soit vrai que dans le commencement il pourrait y avoir des désertions, elles ne seraient jamais aussi considérables qu'on paraissait en redouter; que chaque jour elles diminueraient en proportion des changements heureux qui s'opérent dans l'opinion publique et des progrès qu'on ferait dans la conquête des provinces; que maintenant il faut espérer qu'elles se réduiront à presque rien, depuis que des corps considérables d'insurgés qui prenaient le titre d'armées ont disparu, et qu'il ne reste que des troupes de bandit, qui n'offrent que peu de séductions aux soldats enrôlés dans l'armée royale; qu'en employant ces corps espagnols dans les garnisons, cela mettrait les troupes françaises en état d'entreprendre des opérations telles que les désiraient

leurs généraux, qui chaque jour déplorent la nécessité où ils sont de détacher et séparer leurs divisions pour maintenir la tranquillité publique dans les provinces déjà conquises.

Le ministre révoque en doute qu'il y ait des généraux français qui conviennent de l'utilité de former des corps espagnols, et qui approuvent la formation des gardes civiques. Mais comme je sais qu'il y a des généraux distingués, qui non seulement sont en faveur de la création de corps réguliers, mais qui cherchent à la provoquer de tous leurs moyens, je puis soutenir ce que j'ai avancé. Cependant, d'après l'importance du sujet, de désirerais que ces généraux fissent connaître leur opinion, en l'appuyant de raisons solides ; car on ne fait pas beaucoup d'attention à ce que nous avançons à ce sujet, et même nous sommes exposés à exciter en insistant des soupçons fâcheux.

Il reste à parler de l'extrême bonté avec laquelle on dit que le Roi a traité les individus du parti opposé, et leur a accordé des faveurs et des avantages.

Je voulais expliquer au ministres les heureux résultats produits par l'amnistie générale que le Roi déclara lorsqu'il entra dans la Sierra Morena ; combien sa bienveillance lui avait gagné les cœurs des habitants de ces provinces, et en avait facilité la conquête sans effusion de sang ; enfin avec quelle promptitude et quelle facilité, il avait terminé une campagne qui aurait été extrêmement glorieuse, sans la malheureuse résistance de Cadix, fomentée par les artifices et les largesses des Anglais. Mais le ministre insista sur l'excessive bonté de S. M. à l'égard de quelques individus qui après avoir embrassé le parti opposé ont obtenu de l'emploi et des récompenses à son service. Je lui dis alors qu'il y en avait peu qui fussent dans cette situation, et que ces personnes étaient distinguées par leur influence et le rôle qu'elles avaient joué parmi les insurgés ; que S. M. avait jugé à propos de les traiter ainsi, pour inspirer de la confiance à ceux qui étaient dans l'indécision, s'ils se soumettaient à S. M. qui d'ailleurs n'avait pas encore eu lieu de se repentir de leur avoir donné les postes qu'ils occupent ; qu'on essayait par tous les moyens d'affaiblir la force des insurgés, et que ce n'était pas le moyen le moins efficace que d'admettre au service de Sa Majesté ceux de leurs

officiers et de leurs généraux qui désiraient y entrer en prêtant le serment requis de fidélité.

J'ai détaillé à votre Excellence tout ce qui s'est passé dans ma conférence avec le duc de Cadore. Je ne lui parlai pas des troupes françaises employées dans la guerre d'Espagne, ni de la quantité d'argent envoyé dans notre pays par la trésorerie française, non plus que des autres sujets compris dans sa conversation, attendu que je n'avais pas les documents nécessaires pour m'en occuper, et que je ne les crus pas susceptibles de discussion. Votre Excellence voudra bien avoir la bonté de transmettre ceci à Sa Majesté, et de me communiquer ce qu'elle desire que je réponde à ces mêmes questions si elles se reproduisent encore.

Il ne faut pas s'étonner si j'ai omis beaucoup d'observations propres à prouver la droiture, la prudence et la sagesse qui ont été l'objet des remarques faites au nom de Sa Majesté l'Empereur.

Les instructions et les avis qui me seront donnés à l'avenir, me mettront mieux en état de prouver mon zèle à l'avenir.

Pendant la conversation que j'eus avec le ministre, je saisis l'occasion de lui lire la lettre écrite au ministre de la guerre par l'intendant de Salamanque, le 24 Mai dernier, et dans laquelle celui-ci faisait un tableau fort triste de l'état de cette province, ainsi que des difficultés qui empêchaient qu'on ne levât les contributions imposées par le maréchal Duc d'Elchingen.

Avant de terminer notre entrevue, je lui lus la lettre que le Régent du conseil de Navarre avait écrite le 30 Avril, au secrétaire d'état, pour se plaindre de la conduite du gouverneur Dufour, qui avait cherché à engager le conseil du gouvernement nommé par lui à faire un acte incompatible avec la souveraineté exercé par le roi. Sans approuver ni désapprouver l'acte de M. Dufour, il me dit simplement que l'établissement de ces gouvernements dans la Navarre et d'autres provinces, était une mesure militaire. Je reviendrai sur ce sujet à la première occasion.

Paris, 19 Juin, 1810.

(Signé) Le Duc de SANTE.

*Quatrième Lettre du Même au Même.*

Le Comte de Cessac, ministre de la guerre, m'informa hier par un billet, qu'en conséquence d'un ordre de l'Empereur, il désirait avoir une

entrevue avec moi. J'allai le voir dans la soirée, et il me tint à-peu-près le même langage que le Duc de Cadore, sur l'impossibilité où était la trésorerie française d'envoyer en Espagne pour les dépenses de l'armée plus de deux millions de livres par mois. Il se plaignit des sommes prodigieuses qui avaient été dépensées depuis le commencement de la guerre. Il me parla des ressources que l'Espagne possédait, et des contributions qu'on pouvait lever à Jaen, Cordova, et autres villes de l'Andalousie, ainsi qu'on l'avait déjà fait par ordre de Sa Majesté à Toro, Zamora, et dans d'autres endroits, et il insista surtout sur les effets appartenant aux Anglais que l'on aurait pu confisquer à Séville et à Malaga. Il me fit voir les lettres que M. Dennie, l'intendant-général, avait écrites en dernier lieu au Prince de Neufchâtel, et à lui-même, concernant le déficit de la caisse militaire d'Espagne pendant les années 1808 et 1809, et pour la présente année, ainsi que les grandes difficultés qui auront lieu à l'avenir si le Roi d'Espagne ne fournit que deux millions de réaux lorsque les dépenses indispensables, calculées avec la plus grande économie, monteraient à 10,250,000 livres. M. Dennie dit que les déficits des années 1808 et 1809 montent à sept millions de livres, et que celui de l'année actuelle monte déjà à deux millions et demi, suivant un état qui a été adressé à S. M. Il me fut déclaré en même temps qu'il était impossible de fournir à la caisse militaire plus de deux millions, et l'on conclut par me dire qu'il faudrait que la trésorerie impériale contribuât de 5 à 6 millions de livres par mois par forme d'avance à l'Espagne, pour fournir à ses besoins.

Relativement aux ressources de l'Espagne au moyen de levées dans les provinces et de la confiscation des propriétés anglaises, je représentai au Comte de Cessac ce que j'avais dit auparavant au Duc de Cadore, et me bornant à ce qu'avait mentionné M. Dennie, je lui dis que le roi faisait tout ce qu'il lui était possible de faire lorsqu'il assignait deux millions de réaux par mois, considérant la difficulté où il était d'avancer cette somme, outre celles qu'il avait à déboursier pour l'entretien des troupes, pour les hôpitaux et les transports de l'armée; et j'ajoutai que, nonobstant la

bonne volonté du roi et de ses ministres, il lui était impossible de fournir d'avantage. Le comte répondit à ces observations que l'Empereur était résolu de ne pas envoyer plus de deux millions en argent par mois à la caisse militaire, et que l'on venait d'en donner l'ordre au département de la guerre, parce qu'enfin il était impossible d'en faire d'avantage et qu'à l'impossible nul n'est tenu.

Il m'assura que ces expressions étaient celles même dont Sa Majesté Impériale s'était servi. Que pouvais-je repliquer? Si non, que j'informerais le roi de ce qui s'était passé, quoique bien persuadé que cela ne ferait aucun effet et n'aboutirait à rien, connaissant, comme je le faisais, le défaut de ressources de Sa Majesté, et ayant moi-même souvent démontré à Sa Majesté Impériale l'impossibilité de fournir les sommes qu'il attendait de nous.

Votre Excellence voudra bien mettre tous ces objets sous les yeux de Sa Majesté, et lui dire que dans une de ses lettres M. Dennie mandait que si l'on pouvait fournir quatre millions de réaux au lieu de deux, on pouvait encore à toute force aller quelque temps. Le comte de Cessac insista plusieurs fois en ma présence sur ce que nous devrions fournir au moins 5 à 6 millions, afin d'acquitter non-seulement les dépenses courantes, mais encore l'arriéré. Je connais bien les bonnes dispositions de Sa Majesté pour remplir cette attente, je doute seulement de ses moyens de le faire.

LE DUC DE SANTAFE.

Paris, 20 Juin, 1810.

(à continuer.)

QUEBEC, 5 SEPTEMBRE, 1810.

Les nouvelles du Portugal sont extrêmement satisfaisantes. Jusqu'aux dernières nouvelles (le 5 Octobre) l'armée combinée avait eu l'avantage sur les Français et avait su conserver sa position avantageuse. La communication des Français avec l'Espagne était coupée par des corps de milice Portugaise et Espagnole, et ils manquaient de provisions de bouche. Il paraissait impossible d'éviter une grande bataille.

Les lettres interceptées que nos lecteurs trouveront dans nos colonnes précédentes donnent de grandes lumières sur les affaires d'Espagne. Nous avons préféré donner ces lettres qui n'ont point encore été publiées dans nos papiers publics, que de copier ce que l'on peut lire dans les autres gazettes. Nous proposons, à l'avenir, de ne donner que des réflexions sur les nouvelles, ou des choses absolument nouvelles.